



## Licenciement économique quels sont mes droits

Par **NIAUX**, le **17/06/2014** à **23:31**

Bonjour,

Actuellement employée(esthéticienne)en cdi depuis le 17/06/2012,au sein d'une EURL d'esthétique , ma gerante m'a informé le 28/05 qu'elle fermerait sa société en date du 30/06/2014 .Le 12/06/14 j ai reçu une lettre en AR me notifiant mon licenciement économique. J'aurais aimé savoir quels sont mes droit (sachant que je suis enceinte de 4mois)  
Merci d'avance

Par **moisse**, le **18/06/2014** à **08:35**

Bonjour,

Vous aurez droit:

- \* aux indemnités de licenciement
- \* au paiement du préavis non ou partiellement exécuté
- \* vous serez éligible aux allocations de retour à l'emploi (chômage).

Vous devrez déclarer votre état à Pole-emploi, qui ne vous prendra pas en charge durant votre congé pré et post-natal, la CPAM se substituant pour la prise en charge des indemnités journalières.

Par **NIAUX**, le **18/06/2014** à **10:46**

Bonjour,  
Merci de votre réponse bonne journée  
Cordialement